

PRENEZ *connaissance* de vos **DROITS**



VAINCRE LA VIOLENCE CONJUGALE AUX ETATS-UNIS

1-800-799-7233

Prenez Connaissance de Vos Droits

Par Alicia (Lacy) Carra, Leslye E. Orloff¹

PERSONNE NE MÉRITE D'ÊTRE VICTIME DE LA VIOLENCE CONJUGALE

Quelque soit votre statut d'immigration, vous avez le droit de vous sentir en sécurité dans votre maison. Vous avez le droit de quitter ou de renvoyer de votre domicile toute personne qui vous abuse et qui abuse vos enfants de manière sexuelle, émotionnelle ou physique. Personne n'a le droit de faire du mal ni à vous, ni à vos enfants.

Qu'est ce que la violence conjugale?

La violence conjugale peut avoir lieu entre deux anciens partenaires ou entre deux partenaires dans une relation courante. Ce-ci peut vouloir dire entre mari et femme, entre copain et copine, entre deux partenaires du même sexe, entre des personnes issuent d'une même famille, entre des parents et leurs enfants. La violence conjugale peut avoir lieu n'importe où, à l'intérieure comme à l'extérieure de votre domicile. La violence conjugale peut avoir lieu que vous viviez ensemble, que vous soyez séparée, ou que vous soyez divorcée.

Si vous êtes victime de la violence conjugale, vous n'êtes pas seule. La violence conjugale est très répandue. Bien qu'elle soit difficile à détecter à l'oeil nu, elle existe dans toute communauté, toute culture et toute secte religieuse.

La violence conjugale s'amplifie souvent avec le temps. Elle ne s'arrête pas d'elle-même. La violence conjugale est un crime aux Etats-Unis. La violence conjugale n'est pas de votre faute. N'importe qui peut recevoir de l'aide, même si il/elle ne possède pas une autorisation légale de séjour aux Etats-Unis issue de gouvernement.

Bien que ce livret désigne la victime au masculin, nous admettons que les hommes peuvent aussi être victimes de la violence conjugale, et qu'une femme peut également être abusée par une autre femme.² La loi VAWA s'applique aussi bien aux hommes qu'aux femmes.

¹ Ce document a été mise à jour et a été adapté par Legal Momentum, Organization en California de Lideres Campesinas, et le Iowa Coalition Against Domestic Violence a été inclu dans Breaking Barriers: A Complete Guild to Legal Rights and Resources for Battered Immigrants (Legal Momentum, Washington, D.C. 2004) et Legal Momentum et Organizacion en California de Lideres Campesinas, "Advocacy To Improve Service For Battered Migrant and Immigrant Women Living In Rural Communities: A Manual" (Legal Momentum, Washington, D.C. 2002). Ce manuel de préparation est supporté par le Grant No. 2005-WT-AX-K005 accordé par le Bureau de Violence Envers les Femmes, Bureau de Programmes de Justice, U.S. Département de Justice. Les points de vues dans ce document représentent ceux des auteurs et ne représentent pas forcément les positions ou les politiques officiels du U.S. Département de Justice.

² Bien que tous remèdes incluent dans ce document ne s'appliqueront pas aux couples homosexuels, ce livret contiendra, tout de même, des informations de base.

La violence conjugale peut inclure:

- Vous frapper, vous donner des coups de poings, vous giffler, ou donner des coups de pieds à vous, à vos enfants et à vos animaux de compagnie.
- Menacer de vous faire du mal ou de vous tuer
- Vous obliger à faire l'amour quand vous ne le souhaitez pas
- Menacer de vous dénoncer auprès du Département de Sécurité Intérieure (Department of Homeland Security (DHS)) et de faire en sorte vous soyez expulsée du territoire américain
- Contrôler vos lieux de fréquentation (où vous allez) et vos correspondances (avec qui vous communiquez)
- Limiter votre accès à un revenu, confisquer votre revenu, vous obliger à lui dire comment vous comptez dépenser votre revenu
- Refuser d'introduire votre dossier auprès des services de l'immigration ou menacer de le retirer
- Vous priver de ou détruire votre passeport et/ou vos effets personnels
- Vous donner l'impression d'être prisonnière dans votre propre maison

LES MYTHES ET LES RÉALITÉS CONCERNANT LA VIOLENCE DOMESTIQUE

MYTHE: La violence conjugale n'existe qu'au sein des familles américaines

Realité: La violence conjugale peut avoir lieu dans n'importe quelle famille provenant de n'importe quelle culture, nationalité, religion, race, classe sociale, milieu socio-économique.

MYTHE: La violence conjugale est une affaire familiale.

Realité: Quelque soit les liens entre les individus, la violence conjugale est un crime.

MYTHE: Je réside aux Etats-Unis sans titre de séjour donc je ne peux pas recevoir de l'aide.

Realité: Toute femme confrontée à la violence conjugale, quelque soit son statut d'immigration, a le droit de se rendre à un foyer d'urgence, de recevoir une ordonnance de protection, de demander secours auprès de la police ou de se servir des programmes destinés aux victimes de la violence conjugale.

MYTHE: Les femmes agressées peuvent facilement quitter leur agresseurs.

Realité: Quitter un agresseur peut s'avérer très difficile. Beaucoup de femmes disent qu'elles ont peur d'être sévèrement blessées ou même tuées si elles essayent de s'enfuir. Elles peuvent parfois aussi manquer de revenu. Elles peuvent vouloir garder leur famille intacte. Elles peuvent avoir peur de perdre leurs amis, leur famille ou, de façon générale, de perdre tout contact avec leur communauté.

MYTHE: Si je quitte mon abuseur, il obtiendra la garde des enfants et je ne pourrais plus les revoir.

Realité: En général, les tribunaux américains n'accordent pas la garde des enfants aux parents abusifs, même si le père est citoyen américain et la mère ne possède pas de statut d'immigration légal.

Les Femmes Aggravées Peuvent Recevoir les Aides Suivantes

Que vous ne soyez pas en possession d'une autorisation légale de séjour ou que votre statut d'immigration légale soit fondé sur le visa d'emploi de votre conjoint, vous avez tout de même droit aux services suivants:

- Les services offerts dans les foyers d'urgence ou par d'autres programmes d'assistance destinés aux victimes de la violence conjugale;
- Des ordonnances de protection civile provenant d'un tribunal;
- La garde de et/ou une pension alimentaire pour vos enfants;
- De l'aide policière;
- De l'assistance médicale urgente;
- Votre agresseur peut être condamné;
- Vos enfants de citoyenneté américaine peuvent recevoir des allocations sociales

L'assistance policière pour les femmes immigrantes aggravées

La violence conjugale est contraire à la loi. Si vous voulez abandonner votre agresseur, la police peut vous aider à quitter votre domicile et, la plupart du temps, peut même vous conduire à un lieu sûr. La police peut aussi arrêter votre mari/partenaire intime si elle pense qu'un crime a été commis. Si l'agent de police ne parle pas votre langue, vous avez le droit de trouver votre propre interprète ou demander à la police de vous en fournir un. La plupart des agents de police ne renforcent pas les lois de l'immigration. Mais, dans certains endroits ou dans certaines circonstances, ils le font. Si vous voulez savoir si la police renforce les lois de l'immigration dans votre communauté, consultez de votre représentant local d'immigration ou de violence conjugale.

Les options existantes pour les femmes battues, aggravées, ou victime d'une activité criminelle

Il existe douze options qui vous permettront et permettront à vos enfants d'accéder à un statut légal d'immigration sans la connaissance, l'aide ou le contrôle de votre agresseur. Le genre d'assistance dont vous pourrez bénéficier dépend:

- De qui vous a abusé;
- De si vous êtes ou vous étiez mariée à votre agresseur;
- De votre relation avec votre agresseur (si votre agresseur est votre parent, votre beau-parent, votre fils ou fille âgé(e) de plus de 21 ans);
- De si votre enfant a été abusé;
- Du statut d'immigration et/ou de la citoyenneté de votre agresseur;
- De si votre conjoint a déjà introduit votre un dossier d'immigration auprès du DHS;
- De si vous êtes entrée aux États-Unis avec un visa fondé sur des liens de fiançailles

Les options pour les femmes battues sont:

- 1) L'Auto-Pétition sous l'Acte de Violence Envers les Femmes (the self-petition under the Violence Against Women Act);
- 2) La Renonciation des Femmes Battues (Battered Women Waiver);
- 3) L'Annulation d'Expulsion sous VAWA (uniquement après avoir été placé en procédure d'expulsion) (Cancellation of Removal under the Violence Against Women Act));
- 4) Le Visa Destiné aux Victimes de Crimes, appelé U-Visa;
- 5) L'Asile Basé sur le Gendre;
- 6) Le Visa Trafic d'Êtres Humains, appelé T-Visa;
- 7) VAWA NACARA (l'Ajustement Nicaraguayen et l'Acte d'Assistance Centraméricain) de 1997;
- 8) L'Acte VAWA de 1998 de l'Immigration Impartiale pour les Réfugiés Haitiens (VAWA Haitian Refugee Immigration Fairness Act of 1998 HRIFA);
- 9) L'Acte VAWA d'Adjustement Cubain de 1966 (VAWA Cuban Adjustment Act of 1966);
- 10) VAWA Protection pour les Enfants Adoptés Abusés (VAWA Abused Adopted Child Protections);
- 11) Statut Juvénile d'Immigré Spécial (y compris l'Acte de Protection Spécial de Juvénile sous VAWA 2005);
- 12) Protection de l'Acte de la Régulation de l'Agent Matrimonial Internationale et l'accès à l'information (International Marriage Broker Regulation Act Protection and access to information);

1. L'Auto-Pétition Sous l'Acte de Violence Envers la Femmes (VAWA)

L'Auto-Pétition VAWA est accessible aux femmes et aux enfants battus par leur conjoint de citoyenneté américaine ou de statut de résident permanent légal des États-Unis, par un parent de citoyenneté américaine ou statut de résident permanent légale des États-Unis, ou par leur fils ou fille âgé(e) de plus de 21 ans de citoyenneté américaine ou de statut de résident permanent légal des États-Unis. Vous n'avez pas besoin de la coopération de votre conjoint, parent ou enfant âgé de plus de 21 ans abusif pour introduire votre dossier auprès des services de l'immigration et ainsi légaliser votre statut d'immigration.

Vos enfants non-mariés âgés de moins de 21 ans, ayant, eux aussi, été abusés par un parent de citoyenneté américaine ou résident permanent légal des États-Unis, peuvent avoir droit à une demande d'Auto-Pétition VAWA, pourvu qu'ils introduisent leur dossier avant l'âge de 25 ans. De plus, si vos enfants ont été abusés par votre conjoint de citoyenneté américaine ou de statut de résident permanent légal des États-Unis, vous pouvez également qualifier pour une Auto-Pétition VAWA, même si vous n'avez jamais été directement battue par votre époux.

Si votre époux ou votre parent n'a jamais introduit votre demande de « green card » auprès des services de l'immigration, s'il a introduit votre dossier puis l'a retiré, ou si votre dossier a déjà été introduit auprès des services de l'immigration mais vous craignez qu'il refuse de vous aider dans l'avenir, vous pouvez introduire une demande d'auto-pétition VAWA.

Vous pourrez avoir droit à une Auto-Pétition VAWA si:

- Vous êtes mariée à un citoyen américain ou à un résident permanent légal des Etats-Unis, **OU**
- Cela fait moins de 2 ans que vous vous êtes divorcée de votre époux de citoyenneté américaine ou de statut de résident permanent légal des Etats-Unis; **OU**
- Vous êtes l'enfant d'un citoyen américain ou d'un résident permanent légal des Etats-Unis ; **OU**
- Le parent d'un enfant agé de plus de 21 ans et de citoyenneté américaine

ET

- Vous résidez aux Etats-Unis; **OU**
- Vous résidez à l'étranger **ET**
 - Vous avez été abusée aux Etats-Unis; ou
 - Votre conjoint ou votre parent abusif est un employé du gouvernement Américain ou un member des Forces Armées Américaines.

ET

- Vous et votre enfant avez été abusés et vous avez été soumis à une forme extrême de cruauté par votre parent ou conjoint abusif.³

2. Renonciation des Femmes Battues

Certaines femmes battues sont mariées à un conjoint qui a introduit leur dossier d'immigration auprès du DHS, mais qui n'a jamais fini le processus. Si votre conjoint américain a introduit de votre dossier auprès des services de l'immigration, mais vous étiez mariés moins de deux ans le jour de votre interview auprès du Département de Sécurité Intérieure, le statut que vous avez obtenu est celui d'une résidence conditionnelle temporaire; il n'est valide que pour deux ans. A la fin des deux ans, vous et votre conjoint devez, ensemble, introduire une demande de changement de statut de l'immigration afin de devenir résident permanent légal des Etats-Unis.

Si vous êtes ou vous avez été abusée et votre mari ne veut pas vous aider à introduire la pétition qui vous permettra de passer du statut de résident conditionnel légal à celui de résident permanent légal, vous pouvez introduire une demande de **Renonciation des Femmes Battues**. Vous avez droit à la Renonciation de Femmes Battues si :

- 1) Vous possédez un « green card » conditionnelle de deux ans; ET
- 2) Vous et vos enfants avez été battus ou soumis à une forme extrême de cruauté; ET
- 3) Vous pouvez prouver la validité de votre mariage

Vous pouvez introduire une Renonciation de Femmes Battues à n'importe quel moment. Vous n'avez pas besoin d'attendre la fin des deux ans. Votre abuseur ne saura jamais que vous avez introduit votre dossier. Vous pouvez introduire votre demande que vous soyez mariée, divorcée ou séparée de votre abuseur.

³ 8 U.S.C. § 1154(a)(1)(A) (2007).

3. L'Annulation d'Expulsion VAWA

Certaines femmes qui ont droit, mais qui n'ont pas encore été accordés, le statut d'immigration VAWA sont dénoncées ou ramassées par le DHS. Ces immigrantes peuvent, à travers l'Annulation d'Expulsion VAWA, obtenir le statut de résidence permanente légale (anciennement appelé la Suspension de Déportation). Cette mesure n'est valide que si vous avez été placée en procédure d'expulsion. Vous avez le droit de réclamer une Annulation d'Expulsion sous VAWA si:

- Vous avez résidé, pendant plus de trois ans, de manière continue, aux Etats-Unis;
- Votre présence aux Etats-Unis est illégale;
- Vous et votre enfant avez été abusés ou avez été victimes d'une forme extrême de violence;
- La personne qui vous a soumis à la maltraitance et à la cruauté extrême était:
 - Votre partenaire actuel ou votre ancien partenaire de citoyenneté américaine ou de statut de résident permanent légal des Etats-Unis;
 - Votre parent ou votre beau-parent de citoyenneté américaine ou de statut de résident légal des Etats-Unis si vous êtes:
 - Agés de moins de 21 ans; OU
 - Le citoyen ou le résident permanent légal des Etats-Unis est l'autre parent de votre enfant abusé; ou
- Vous devez prouver que la déportation provoquerait une situation d'extrêmes difficultés pour vous et pour votre enfant.

Si vous êtes éligible à une Annulation de Déportation/Expulsion, un tribunal peut vous accorder le statut de résident permanent légal. Si vous êtes accordés cette Annulation de Déportation, chacun de vos enfants, âgés de moins de 21 ans, vivant avec vous aux Etats-Unis ou à l'étranger, pourront également bénéficier d'une aide humanitaire. Cela signifie qu'ils pourront entrer aux Etats-Unis et de vivre avec vous en attendant que le statut de résident permanent légal leur soit accordé.

Vous risquez la déportation si vous perdez votre pétition d'Annulation VAWA, donc faites en sorte d'avoir un avocat d'immigration qualifié.

4. Le U-Visa destiné aux Victimes de Crimes

Le U-visa permet aux victimes de violence conjugale, de viol, d'agressions sexuelles, et d'autres activités criminelles d'accéder au statut de résident permanent légal. Celles qui obtiennent un U-Visa peuvent également obtenir une autorisation de travail.

Le U-visa peut être particulièrement utile si vous êtes entrain de vous faire maltraités par:

- Un petit ami ou une petite amie;
- Un conjoint, un parent ou un enfant qui n'est ni citoyen américain, ni résident permanent légal; ou
- Un étranger, un employeur, un collègue, une connaissance, un membre de votre famille immédiate, de votre belle-famille etc.

Votre relation avec votre abuseur n'a pas d'importance. Le statut d'immigration ou diplomatique de votre abuseur n'a pas d'importance non plus.

Pour avoir droit au U-Visa, vous allez devoir prouver que:

- Vous avez été victime d’abus physiques et émotionnels substantiels originant d’une activité criminelle;
- Vous possédez des informations sur la nature du crime commis;
- L’activité criminelle à eu lieu sur le territoire américain ou enfreint aux lois américaines; et
- Vous avez reçu un certificat de la part d’un officier du gouvernement américain qui affirme que :
 - Avez; OU
 - Allez probablement; OU
 - Etes entrain de coopérer avec l’investigation ou l’inculpation de l’activité criminelle; et

Plusieurs différents fonctionnaires peuvent certifier votre obligeance actuelle ou future. Renseignez-vous auprès de votre avocat pour obtenir une liste des personnes qui ont le droit de vous certifier.

Pour avoir droit au U-visa, vous devez avoir été la victime des activités criminelles citées parmi les catégories générales suivantes:

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Viol, • Torture, • Trafic d’êtres humains dans les prisons, • Inceste, • Violence conjugale, • Aggression Sexuelle, • Contact sexuel abusif, • Prostitution, • Exploitation sexuelle, • Mutilation Génitale Feminine, • Etre tenu captif, • Péonage, • Servitude involontaire, • Echange d’esclaves, | <ul style="list-style-type: none"> • Kidnapping, • Enlèvement, • Contrainte criminelle illégale, • Emprisonnement à tort, • Chantage, • Extorsion, • Homicide, • Meurtre, • Voies de faits criminelles, • Manipulation des témoins, • Obstruction de justice, • Faux témoignage • tentative, conspiration ou sollicitation à commettre un des crimes cités précédemment |
|---|--|

Dès que vous aurez reçu votre certificat officiel et que vous aurez rassemblé suffisamment de preuve pour démontrer qu’abus physique et émotionnelle substantiel a eu lieu, vous aurez droit au U-visa. Vous devez faire preuve de la volonté de coopérer avec la police lors de l’investigation ou l’inculpation de l’activité criminelle.

Vous pouvez recevoir un U-visa même si le dossier n’a pas encore été introduit, si le procureur décide de ne pas introduire le dossier, si le dossier est introduit mais votre témoignage n’est pas nécessaire, si l’abuseur ne peut pas être traduit en justice parce que c’est un diplomate, si l’abuseur échappe à toute arrestation, ou si l’abuseur n’est pas condamné.

Vos enfants peuvent également qualifier pour le U-visa s’ils sont reconnus comme étant des victimes indépendantes d’une activité criminelle ou si, selon les lois d’immigration, sont reconnus comme étant vos enfants. Certains autres membres de familles peuvent recevoir le U-Visa grâce aux liens partagés avec la victime principale de l’activité criminelle.

5. Asile Basé sur le Genre

Dans certains cas, les femmes immigrantes battues ont pu réclamer l'asile basé sur le genre. Ce genre d'assistance est la plus difficile à obtenir, vous allez devoir, donc, trouver un avocat qui se spécialise en l'asile basé sur le genre.

Pour qualifier pour l'asile, vous devez prouver que vous êtes un réfugié. Vous devez faire preuve d'une peur de souffrance justifiée dans votre pays d'origine; cette peur doit également être conforme à la définition légale du mot "persécution." Ensuite, vous devez être en mesure de prouver que votre persécution est due à votre **Race, Religion, Nationalité, Appartenance à un Groupe Social Particulier, ou vos Opinions Politiques**. De plus, vous devez être en mesure de prouver que la persécution dont vous avez été victime fut aux mains d'un gouvernement étranger et que ce gouvernement est incapable et/ou ne possède pas la volonté nécessaire pour vous protéger. En général vous n'avez qu'une année après votre arrivée aux US pour introduire votre demande d'asile basé sur le genre.

Certaines victimes qui qualifient pour l'Asile Basé sur le Genre qualifient également pour le U-visa si le crime a eu lieu aux US.⁴

6. Les Visas Trafic d'Êtres Humains (T-visas)

En tant que victime du trafic d'êtres humains, vous pouvez avoir droit au T-visa. Dans le cas d'un T-visa, le trafic d'êtres humains peut être défini comme étant:

"le trafic sexuelle est une forme d'acte sexuel commercial à travers lequel un acte sexuel est infligé par force, fraude ou contrainte, ou à travers lequel une personne âgée de moins de 18 ans est infligée à de tels actes; ou le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un individu pour du travail ou des services, à travers l'usage de la force, de la fraude, ou de la contrainte dans le but de soumission à la servitude involontaire, au péonage, à la servitude pour dettes ou l'esclavage."

Afin de bénéficier du T-visa, vous devez satisfaire les quatre conditions suivantes:

- Vous devez avoir été victime d'une forme de trafic d'êtres humains; et
- Vous devez avoir été physiquement présent aux Etats-Unis, au Samoa Américain, ou sur le Commonwealth des Iles Marina du Nord, ou dans un Port d'Entrée, pour de raisons liées au trafic d'êtres humains;
- Vous devez avoir aidé et/ou avoir fait preuve de la volonté d'aider avec chacune des demandes raisonnables liée à l'investigation et l'inculpation de l'acte de trafic d'êtres humains -ou- vous devez être âgée de moins de 18 ans;
 - Si un traumatisme physique ou psychologique vous empêche de coopérer avec la police, vous pouvez avoir droit à une annulation de cette condition;
- Vous devez prouver que la déportation vous placera dans une situation d'extrême précarité dans votre pays d'origine

Les détenteurs du T-visa peuvent obtenir une autorisation de travail et ont accès aux mêmes allocations sociales que les réfugiés. Les conjoints, les enfants, les parents ou/et les frères et soeurs des détenteurs mineurs du T-visa peuvent également bénéficier d'une aide de l'immigration et de certaines allocations sociales.

⁴ See 8 U.S.C. §§ 1101(a)(4), 1101(a)(15)(U) (2007).

7. VAWA NACARA (l'Ajustement Nicaraguayen et l'Acte d'Assistance Centraméricain)

Si votre époux abusif est d'origine nicaraguayenne ou cubaine, vous pouvez avoir droit au VAWA NACARA. Ce-ci est une forme d'Auto-Pétition pour les femmes et les enfants battus d'origine nicaraguayenne ou cubaine. Le VAWA NACARA est utile pour les victimes d'abuseurs qui n'ont pas introduit de demande de résidence permanente légale. Les conjoints ou les enfants maltraités doivent avoir été abusés sur le territoire américain lors de l'introduction initiale du dossier VAWA NACARA (ce-ci doit avoir eu lieu avant le 1er Avril 2000).

Si votre conjoint ou parent abusif est originaire de l'El Salvador, du Guatemala ou de l'Europe de l'Est, vous pourrez également avoir droit à l'assistance VAWA NACARA. VAWA NACARA offre une protection contre la déportation, et permet aux femmes et aux enfants qui vivaient toujours avec leur abuseur au moment où le conjoint ou le parent abusif a introduit ou a reçu une suspension de déportation, une Annulation d'Expulsion, l'asile, ou le statut de protection temporaire, d'accéder au statut de résident permanent légal des Etats-Unis.

Ce visa permet aux femmes, aux enfants, et aux enfants de femmes battues de bénéficier d'une protection temporaire contre la déportation -même si, à l'heure actuelle, elles ne sont plus mariées à leur abuseur-, à condition qu'elles le furent au moment de l'introduction initiale de leur dossier.

8. VAWA HRIFA (L'Acte VAWA de 1998 de l'Immigration Impartielle pour les Réfugiés Haïtiens)

Si votre abuseur est d'origine haïtienne, vous pouvez qualifier pour le VAWA HRIFA. Du moment ce que leur demande a été introduite avant le 1er Avril 2001 et qu'elles remplissent les exigences générales de résidence permanente légale, les indigènes, les citoyennes ou les ressortissantes haïtiennes peuvent ajuster leur statut d'immigration et devenir des résidents permanentes légales. Les femmes et les enfants âgés de moins de 21 ans, et les fils et filles non-mariés d'une immigrante éligible peuvent, sous VAWA HRIFA, également recevoir le statut de résident permanent légal -à condition qu'ils soient haïtiens et s'ils aient été présents sur le sol américain quand leur dossier initial fut introduit. De plus, une assistance spéciale VAWA est disponible pour les femmes et enfants qui furent maltraités ou soumis à une forme extrême de cruauté par un Haïtien éligible, même si ce dernier n'a jamais introduit de demande de résidence permanente légale.

9. VAWA AJUSTEMENT CUBAIN of 1996 (L'Acte d'Ajustement Cubain VAWA de 1966)

Quelque soit votre citoyenneté ou votre lieu de naissance, si votre époux ou parent est d'origine cubaine, vous aussi pouvez avoir droit à l'Adjustement Cubain sous VAWA. L'Acte d'Adjustement Cubain (CAA) permet aux cubains (indigènes ou citoyens) d'introduire une demande de changement de statut d'immigration et devenir, ainsi, des résidents permanents légaux -à condition qu'ils soient passés par la douane lors de leur entrée initiale aux Etats-Unis, et qu'ils aient été admis aux Etats-Unis après le 1er janvier 1959.

Ils doivent avoir été physiquement présent Etats-Unis pendant au moins un an et doivent remplir les conditions de résidence permanente légale. Les femmes et les enfants peuvent recevoir le statut de résident permanent légal uniquement s'ils résident, aux Etats-Unis, avec le conjoint ou le parent demandeur de cet ajustement cubain. Une assistance spéciale est offerte aux femmes et aux enfants battus et soumis à une forme extrême de cruauté par un cubain éligible, même si ce dernier n'a jamais introduit de demande de résidence permanente légale sous l'Acte d'Adjustement Cubain. Ils ne doivent pas forcément résider avec leur parent ou leur conjoint.

10. Auto-Pétition VAWA pour les Enfants Adoptés Abusés

En général, les enfants adoptés doivent vivre avec leurs parents adoptifs pendant deux ans avant d'accéder au statut de résident permanent légal. VAWA permet aux enfants adoptés abusés d'obtenir une résidence permanente sans prendre en compte le temps passé sous la garde de leurs parents adoptifs. Ils n'ont pas besoin de remplir des conditions de résidence. Pour qualifier, l'enfant doit avoir été battu par les parents abusifs ou avoir été soumis à une forme extrême de cruauté par un membre de la famille des parents adoptifs.

11. Special Immigrant Juvenile Status (SIJ)

Si vous avez moins de 21 ans, vous vivez aux Etats-Unis, et vous avez été abusé, négligé ou abandonné, vous pouvez être accordé le statut d'Immigrant Juvenile Speciale (SIJ). Afin de bénéficier de ce statut, vous devez avoir été déclaré « capable » par un tribunal d'enfant américain ou vous devez avoir été confié, par un tribunal pour enfants, à une agence ou un département du gouvernement local. Vous devez avoir été placé dans une famille d'accueil pour cause de maltraitance, de négligence ou d'abandon, et le tribunal doit conclure que votre retour à votre pays d'origine n'est pas dans vos intérêts personnels.

Lorsqu'un enfant a été battu, abusé, négligé ou abandonné, quelque soit le stade du processus d'application pour le statut SIJ, une provision spéciale exige aux agents locaux ou fédéraux de ne pas obliger à l'enfant de communiquer avec son abuseur, ou avec un autre membre de la famille de son abuseur.

12. Les Femmes qui ont Rencontré Leur Mari A Travers les Agences Entremetteuses Internationales (International Marriage Broker Regulation Act (IMBRA) of 2005)

Les femmes qui ont rencontré leur conjoint de nationalité américaine ou de statut de résident permanente légal à travers un mariage de convenance ou une agence entremetteuse internationale peuvent légalement obtenir des ordonnances de protection, de l'assistance policière, ou se rendre à des foyers d'urgence pour femmes battues et bénéficier des services réservés aux victimes de violence conjugale sans que l'on prenne en compte la façon dont elles ont rencontrés leur époux, fiancé ou petit-ami. Comme les autres immigrantes, elles ont le droit d'accéder au statut de résident permanent légal à travers le mariage. Elles ont le droit d'être tenu au courant du casier judiciaire de leur partenaire et doivent être informée de toute ordonnance de protection ayant été émit contre leur mari ou leur fiancé.

Si vous êtes entrée aux Etats-Unis en possession d'un visa fiancé, pour avoir droit au statut d'immigrant vous devez :

- Vous devez avoir épousée la personne qui est à l'origine de votre visa fiancé; et
- Vous devez avoir été légalement mariée à cette personne dans les 90 jours qui suivent votre entrée aux Etats-Unis avec votre visa fiancé.

Si vous êtes entrée aux Etats-Unis en possession d'un visa fiancé et votre fiancé ne vous a pas épousé, vous avez épousé un autre citoyen, un autre résident permanent légal ou une autre personne abusive, ou votre fiancé vous a épousé après le délai de 90 jours, contactez un avocat d'immigration immédiatement.

La Confidentialité sous l'Act de Violence Envers les Femmes (VAWA)

Le Congrès a reconnu que les abuseurs de victimes immigrantes et les auteurs d'actes de trafic d'êtres humains ou d'agression sexuelle se servent souvent de la déportation pour menacer leurs victimes. Pour empêcher certaines personnes de se servir des agents de l'immigration à des fins criminelles, le Congrès créa la Confidentialité VAWA. La Confidentialité VAWA offre les protections suivantes aux victimes.

Les employés du Département de Sécurité Intérieure (DHS), du Département d'Etat, du Département de Justice et du Département du Travail NE PEUVENT PAS:

- Dépendre uniquement des informations provenant de l'abuseur ou des autres membres de la famille de l'abuseur pour déterminer si la victime a droit à une aide à l'immigration;
- Se servir de ou partager les informations présentes ou existantes dans des dossiers d'auto-pétition VAWA, de T-visa, ou de U-visa. Les juges et les officiers dans les tribunaux de famille ou les cours d'assise, ainsi que les agents de police ne peuvent pas se servir de ou révéler les informations contenues dans ces dossiers.
- Renforcer les mesures courantes contre des victimes immigrantes dans les lieux suivants:
 - les foyers d'urgence;
 - les centres d'aide aux victimes de viol;
 - les centres de visites supervisées;
 - les centres de justice familiale;
 - les programmes et des services de victimes;
 - les organisations communautaires les affaires liées à la garde des enfants, aux affaires civiles ou criminelles impliquant ou liant la violence conjugale, l'agression sexuelle, le trafic d'êtres humains, le stalking.⁵

Si vous supposez que votre abuseur ait contacté les services d'immigration, informez votre avocat immédiatement.

Promenez-vous avec une copie (pas les originaux) de vos documents d'immigration -votre Auto-Pétition VAWA, votre T-visa ou votre U-visa (de prime abord des déterminations, les approbations)-, pour que vous puissiez les montrer aux agents de l'immigration cas d'arrêt. Si possible, laissez une copie de vos documents d'immigration chez un ami ou un membre fiable de votre famille, ou chez votre avocat.

Si vous pensez être éligible à un des statuts d'immigration décrit dans ce livret, y compris l'auto-pétition VAWA, le U-visa, le T-visa, contactez un avocat d'immigration dès que possible. Ce dernier pourra vous aider à contacter le DHS.

Les Droits des Femmes Battues Aux Foyers d'Urgence et aux Programmes de Violence Conjugale

Il existe de différents services à votre disposition, y compris: des foyers d'urgence, des hôpitaux, des aides légales et des services communautaires. Un foyer d'urgence est une maison sûre et secrète, souvent gratuite, dans laquelle vous et vos enfants pourrez vous loger. Les foyers d'urgence offrent de la nourriture, un logement gratuit, et de l'assistance juridique aux victimes.

⁵ 8 U.S.C. § 1367 (2007).

Dans certains cas, les foyers peuvent vous aider à trouver un logement permanent, à obtenir une formation de main d'œuvre, et à obtenir des allocations sociales pour votre famille. Pour trouver un foyer dans votre communauté, contactez votre programme local de violence conjugale ou la ligne Nationale de Violence Conjugale -(800) 799-SAFE.

Si vous quittez votre domicile, essayez de partir avec vos enfants. Prenez aussi tous vos documents importants. A la fin de ce livret se trouve une liste de suggestions.

Si votre abuseur est un époux, un parent, ou fils ou une fille agé(e) de plus de 21 ans, et de statut de résident permanent ou de citoyenneté américaine, essayez, prudemment, de noter son alien registration number (son numéro "A") avant de partir. C'est le numéro qui se trouve sur sa green card, sur ses documents de naturalisation, ou sur tout autre document d'immigration qu'il aurait pu avoir introduit à votre égard ou à l'égard de vos enfants. Si ce dernier est citoyen américain, recopiez son numéro de passeport ou essayez d'obtenir une copie de son passeport ou sa déclaration de naissance. Ces documents vous serviront pour votre dossier VAWA.

Rassembler "toute information crédible" pour votre dossier

Si vous qualifiez pour une des assistances d'immigration VAWA décrite ci-dessus; vous allez devoir rassembler des preuves pour votre dossier, tels que:

- votre déposition (attestation/témoignage);
- des déclarations d'amis, de membres de votre famille, de représentants de victimes, et d'employés de foyer d'urgence pour femmes battues;
- des copies de votre ordonnance de protection;
- vos dossiers médicaux;
- des photos de vos blessures;
- vos rapports de police;
- des documents juridiques (tels que des rapports de procès, des motions, etc.); ou
- des articles de journaux.

Vous n'avez pas besoin de documents particuliers pour renforcer votre dossier. Les preuves que vous fournirez au DHS ne seront pas révélées à votre abuseur. Si vous témoignez devant un tribunal de l'immigration, vous avez le droit de réclamer un interprète auprès de la cour.⁶

Des Protections de Loi Familiales pour les Immigrantes Battues.

Appelez un avocat d'immigration avant d'introduire une demande de divorce.

Si vous êtes une immigrante battue et votre conjoint a introduit une demande de divorce, contactez un avocat d'immigration immédiatement. Un divorce peut vous empêcher de légaliser votre statut. La durée de votre mariage, le timing de votre divorce, et la date d'introduction de votre dossier d'immigration sont des détails très importants, donc consultez votre avocat au plus vite. Vous devez également prouver que vous vous êtes mariée en bonne conscience, donc gardez quelques preuves de mariage, tels que des photos de famille ou des dossiers.

⁶ See U.S.C. § 1229b(b)(2)(D) (2007).

ORDONNANCE DE PROTECTION

Qu'est ce qu'une ordonnance de protection?

Une ordonnance de protection (aussi appelée mesure d'éloignement ou CPO ou PPO en anglais) est un document provenant d'un tribunal qui dit à votre abuseur ce qu'il peut ou ne peut pas faire.

Quels sont les conditions pour obtenir une ordonnance de protection ?

- Selon les textes de lois de certains états américains, vous devez prouver que vous êtes victime de la violence conjugale ou de la violence dans les fréquentations ET
- Vous devez avoir ou avez eu une relation avec votre abuseur à travers –
 - Le mariage (relation entre mari, ancien mari, belle-mère, beau-père, enfants/beau-père);
 - Les liens de sang (votre mère, père, cousin(e)s, tantes, oncles biologique);
 - L'adoption;
 - Un enfant en commun;
 - Une vie commune;
 - Une relation romantique actuelle ou passée;

Votre ordonnance de protection peut-être fondée sur la violence conjugale (même si vos blessures ne sont pas visibles), l'agression sexuelle, le stalking, l'harcèlement, le kidnapping parental, ou des menaces.

Vous pouvez introduire une demande de protection près de votre lieu de résidence, près du lieu de résidence de votre abuseur, ou près du lieu où l'acte de violence s'est déroulé.

Vous avez le droit d'obtenir une ordonnance de protection, **même si vous ne possédez pas d'autorisation légale de séjour**. Vous n'avez pas besoin de répondre aux questions concernant votre statut d'immigration pour obtenir une ordonnance de protection ou pour faire en soit qu'elle soit renforcée.

Comment ce qu'une ordonnance de protection peut renforcer mon dossier d'immigration ?

Si votre dossier d'immigration fondée sur une affaire de violence conjugale, une ordonnance de protection pourra vous servir de preuve d'abus. Une ordonnance de protection peut aussi vous être utile si vous cherchez à:

- Empêcher votre abuseur de retirer vos documents d'immigration;
- Empêcher votre abuseur d'affaiblir votre dossier et de l'empêcher de contacter les agences gouvernementales, les consulats ou les ambassades sans la permission d'un juge;
- Obliger votre abuseur de vous remettre ou de remplacer votre permis de travail, votre carte d'identité, votre déclaration de naissance, votre carte bancaire, votre certificat de mariage, votre passeport et tout autre dossier important
- Obliger votre abuseur de vous donner des copies de ses documents personnels pour votre dossier d'immigration, tels que son passeport, sa carte d'identité, ses déclarations d'impôts, son certificat de mariage, sa carte de séjour (green card), et son permis de travail. Il peut être ordonné par la cour de vous remettre son numéro de sécurité sociale, numéro de passeport et/ou son numéro "A".
- Obliger votre abuseur de payer les frais associés à votre dossier de l'immigration.

- Obliger votre abuseur de remplir le formulaire “Freedom of Information Act” (FOIA), et donc l’ordonné à révéler les informations qui sont contenues dans votre dossier de l’immigration et dans celui de vos enfants.

Est-ce que mon ordonnance de protection peut me servir si mon conjoint menace de d’enlever nos enfants?

Dans plusieurs états américains, le kidnapping parental peut suffire pour justifier l’émission d’une ordonnance de protection. Si craignez que votre abuseur kidnappe vos enfants ou qu’il les amène à l’étranger sans votre permission, vous pourrez, à travers votre ordonnance, réclamer que :

- La garde principale de vos enfants vous soit réservée et que les visites supervisées soient réservées à votre abuseur;
- L’abuseur ne puisse pas voyager hors de votre pays de résidence avec vos enfants sans l’ordonnance d’un tribunal ;
- Une interdiction formelle de sortie des Etats-Unis;
- Une déclaration signée entre vous, votre abuseur et un juge interdisant l’ambassade du pays d’origine de votre abuseur d’émettre de visa à vos enfants sans l’autorisation d’un tribunal;
- Si votre abuseur détient les passeports de vos enfants, vous pouvez réclamer qu’il vous les rende ou qu’il les rende à la cour :
 - Vous pouvez envoyer une lettre et une copie de votre ordonnance de protection au Bureau des Services de Passeport pour les informez de votre ordonnance de protection et leur dire qu’un nouveau passeport ne doit être émit à vos enfants sans votre permission
 - Vous pouvez remplir un document réclamant que le Département d’Etat vous informe de toute demande de passeport pour vos enfants.⁷

Dois-je quitter mon abuseur pour obtenir une ordonnance de protection?

Non. Vous pouvez émettre une ordonnance de protection contre une personne avec laquelle vous résidez. Cette ordonnance peut obliger votre d’abuseur de cesser tout acte de violence et/ou de prendre des cours gestion de colère.

Comment puis-je obtenir une ordonnance de protection?

Vous pouvez obtenir une ordonnance de protection seule ou avec l’aide d’un représentant légal ou d’un avocat. Vous pouvez également demander à la cour de vous fournir un interprète. Méfiez-vous de tout interprète qui risque de favoriser ou d’être intimidé par votre abuseur. Si vous avez besoin d’une aide immédiate, vous pourrez voir un juge le jour où vous remplirez votre pétition initiale et recevoir une ordonnance de protection temporaire, valable de 2 semaines à un mois.

Pour introduire une demande d’ordonnance de protection: allez à votre palais de justice local et remplissez une pétition d’ordonnance de protection. Dans cette pétition, faites un historique de votre situation de violence conjugale. Commencez par décrire les incidents les plus récents, et rajoutez-y la façon dont votre vie et celle de vos enfants ont été influencées par la violence. Vous avez le droit de vous servir de pages en plus de celles qui vous ont été fournies par la cour et de les rattacher à votre formulaire.

⁷Le Children’s Passport Issuance Alert Program (CPIAP), résumé du programme:
http://travel.state.gov/family/abduction/resources/resources_554.html et le formulaire officiel:
<http://www.state.gov/documents/organization/80111.pdf>

Après avoir introduit votre formulaire, si vous cherchez à obtenir une ordonnance temporaire, vous verrez le juge le même jour.

Que vous receviez une ordonnance temporaire ou non, vous et votre abuseur serez obligés d'être présent dans la même salle le jour de votre audience pour obtenir votre ordonnance de protection complète. **Ne vous rendez pas seule à cette audience.** Demandez à un représentant légal ou un ami de vous accompagner. Pendant cette audience vous aurez le droit de raconter votre histoire au juge et lui faire part des menaces qui vous ont été faites et ont été faites contre vos enfants. Expliquez au juge comment vous et vos enfants avez été affectés par la violence. Pensez à amener des habits déchirés, des photos de blessures, des débris de propriété détruite, des dossiers médicaux, et des rapports de police.

Dans le système pénal américain, votre témoignage oral tient une grande valeur et est suivant accepté comme forme de preuve. Le témoignage d'une femme est autant valorisé de celui d'un homme.

Vous allez recevoir un paquet qui contiendra une copie de votre pétition, une notification d'audience auprès d'un juge, et une copie de toute ordonnance de protection émise. L'abuseur devra également être "signifié"⁸ ces mêmes documents. Selon votre lieu de résidence, la délivrance de ces documents à votre abuseur peut être soit votre responsabilité ou soit celle de l'état. Renseignez-vous auprès d'un greffier ou d'un représentant local pour vous familiariser avec les pratiques de votre tribunal local. Si c'est à vous de délivrer ces documents à votre abuseur, vous ne le faites pas vous-même. Vous devez embaucher un huissier ou demander à une personne qui n'est pas liée à cette affaire de les lui signifier (lui donner les documents) et de signer une déclaration destinée à la cour qui confirme la livraison de ces documents.

Ais-je besoin d'un avocat pour obtenir une ordonnance de protection?

Non. Dans la plupart des états, vous pouvez obtenir une ordonnance de protection sans avocat. Mais, si possible, prenez un avocat et dites-le à la cour si vous avez besoin d'un interprète. Si votre abuseur a l'intention de pétitionner pour la garde de vos enfants ou d'introduire une ordonnance de protection, contactez un avocat immédiatement. Si vous n'êtes pas autorisé légalement à séjourner et votre abuseur travaille déjà avec un avocat, ne vous rendez pas seule à la cour. Demandez de l'aide auprès de votre foyer local de violence conjugale, d'un représentant légal ou d'un avocat. Ils existent plusieurs programmes dans ce pays qui offrent des services juridiques gratuits ou à bas prix aux femmes victimes de la violence conjugale.

Si je décide de quitter le pays ou l'état ou j'ai reçu mon ordonnance de protection?

Les agents de police sont obligés de reconnaître et de renforcer les ordonnances de protection sous l'Acte de Violence Envers les Femmes. Quand vous allez déménager, procurez-vous une copie certifiée de votre ordonnance de protection issue d'un palais de justice et agrafez les provisions de pleine confiance et de crédit Violence Against Women Act⁹ au dos de votre copie. Quand vous arrivez à votre nouveau lieu de résidence, appelez votre programme de violence conjugale local pour savoir comment faire renforcer votre ordonnance de protection dans votre nouvel état.¹⁰

⁸ Le Processus de Signification est une méthode formelle qui consiste à donner des documents à l'abuseur pour que la cour sache qu'il les a bel et bien reçus.

⁹ Allez au www.legalmomentum.org et consultez le Immigrant Women Program pour une copie de ces provisions.

¹⁰ 8 U.S.C. § 2265 (2007).

DES INFORMATIONS JURIDIQUES POUR LES FEMMES IMMIGRANTES AVEC DES ENFANTS

Si vos enfants ont été abusés, ils peuvent avoir droit à une aide à l'immigration.

Si vous avez été abusée, mais vos enfants ne l'ont pas été, ils pourront eux aussi obtenir une forme de aide à l'immigration à travers votre demande.

- Si vous avez droit à une auto-pétition VAWA, vous pouvez inclure vos enfants dans votre pétition.
 - Quand votre pétition sera approuvée, vous et vos enfants recevront un accord issue du DHS qui certifie que vous ne pouvez pas être déportés (appelé statut diffère) et vos enfants recevront leur green cards au même moment que vous.
- Si vous avez droit à une suspension ou à une annulation de Déportation/d'Expulsion VAWA, vos enfants pourront rester avec vous aux Etats-Unis pendant que vous introduisez les documents qui leur permettront de recevoir leur statut de résidence permanente légale.
- Si vous avez droit à une Renonciation de Femmes Battues, vos enfants passeront du statut de résident permanent conditionnel à celui de résident permanent légal au même moment que vous.
- Si vous avez droit à un U-visa, vos enfants recevront, eux-aussi, un U-visa au même moment que vous.
- Les mères et les belle-mère des enfants adoptés peuvent aussi avoir droit à l'auto-pétition VAWA, l'annulation de déportation VAWA, au U-visa et T-visa, sans prendre que l'on prenne en compte le statut d'immigration de l'enfant et du demi-enfant abusé.

Obtenir une ordonnance de protection

Obtenir une ordonnance de protection est une des façons les plus rapide d'obtenir la garde temporaire de vos enfants. Si vous décidez de quitter votre partenaire, demandez la garde de vos enfants et une pension alimentaire pour vos enfants dans votre ordonnance de protection. Cette ordonnance vous aider à établir un horaire de visite entre vos enfants et votre abuseur. Si votre ordonnance de protection contient une mesure de non contacte et vous avez besoin de parler à votre abuseur, demandez à une autre personne de le faire à votre place. Cette personne peut être un représentant légal, un ami, un membre de famille, ou votre avocat. Même si vous décidez de ne pas quitter votre abuseur, vous pourrez tout de même obtenir une ordonnance de protection qui oblige à votre abuseur de ne pas vous faire du mal et de ne pas faire du mal à vous enfants.

Si vous vous rendez à un foyer d'urgence pour femmes battues ou un autre lieu sûr avant d'introduire votre demande d'ordonnance de protection, partez avec vos enfants. Si votre abuseur menace de prendre vos enfants si vous le quittez ou s'il menace les amener à l'étranger, dites-le immédiatement à votre représentant légal, à votre avocat et/ou au le juge.

Apprenez à vos enfants à composer le 911 pour qu'ils puissent savoir ou trouver de l'aide au cas où vous- ou l'on d'entre eux seraient blessés ou si votre abuseur enfreint à votre ordonnance de protection.

QUELQUE SOIT VOTRE STATUT D'IMMIGRATION, VOUS AVEZ LE DROIT DE RECEVOIR UNE ORDONNANCE DE PROTECTION

Introduire une demande de garde permanente de vos enfants

Selon l'état dans lequel vous résidez, une ordonnance de protection -qui dure d'habitude entre un an et trois ans- peut également vous offrir la garde temporaire de vos enfants. Pour obtenir la garde permanente de vos enfants, vous allez devoir introduire une demande de garde permanente d'enfants auprès d'un tribunal de famille.

Prenez un avocat si votre abuseur tente d'obtenir la garde de vos enfants, s'il dit qu'il ne veut pas que vous ayez leur garde, ou s'il se présente devant la cour d'assise accompagné d'un avocat.

Si votre abuseur se présente devant la cour avec un avocat, vous devriez demander au juge de vous accorder le temps de trouver votre propre avocat. N'acceptez et ne signez aucun document sans la présence d'un avocat. Vous pouvez trouver un avocat de famille en appelant votre programme local de violence conjugale ou en appelant un bureau d'aide juridique. Le juge ne devrait pas vous poser de questions sur votre statut d'immigration. Si l'abuseur évoque votre statut d'immigration, prenez un avocat qui traite régulièrement des affaires de violence conjugale, de la garde d'enfants et de l'immigration.

Dans une affaire de garde d'enfants, le juge va considérer toutes les options possibles pour le bien-être des enfants. Le juge va donc tenir compte du casier judiciaire et des usages potentiels de drogues illicites des deux parents. Dans la plupart des états, les juges doivent aussi tenter de déterminer si la violence conjugale a bel et bien eu lieu, lequel des parents a été violent ou abusive, et la façon dont les enfants ont été affectés par les actes de violences. La plupart des tribunaux n'offrent pas la garde des enfants aux abuseurs. Vous pouvez obtenir la garde de vos enfants même si vous résidez aux Etats-Unis sans autorisation légale de séjour.

Fixez un Horaire de Visites Sûre

Dans les dossiers d'ordonnances de protection et de garde d'enfants, les juges accordent souvent de droits de visites aux abuseurs sauf s'ils déterminent que cela n'est pas dans les meilleurs intérêts des enfants. Si vous pensez que des visites avec l'abuseur poseraient un réel danger à vos enfants, faites-le savoir au juge.

Dîtes au juge si l'abuseur boit ou se drogue devant vos enfants, s'il a déjà conduit soûlé ou sous l'influence de drogues illicites, s'il a déjà fait du mal à vos enfants, s'il a déjà été abusé vos enfants de manière émotionnelle, s'il s'est déjà servi d'une forme inappropriée de discipline ou s'il a déjà menacé de les kidnapper. Dîtes au juge si la violence conjugale est l'origine de certains des troubles présents chez vos enfants.

Si vous vous souciez de la sécurité de vos enfants, le juge peut ordonner des visites supervisées. Cela signifie qu'une autre personne, tel qu'un ami, un membre de votre famille, ou un conseiller doit être présent lors des visites entre votre abuseur et vos enfants. Si l'abuseur a droit à des visites non-supervisées, le tribunal doit clairement préciser la manière dont l'échange des enfants doit avoir lieu; il doit aussi préciser les jours et les heures des visites. Vous n'avez pas besoin d'être présente lors des visites.

Si vous craignez que l'abuseur ne vous rende pas vos enfants ou vous ne voulez que qu'il sache où vous habitez ou se trouve l'école de vos enfants, un ami ou un membre fiable de votre famille peut être demandé de faire l'échange. Renseignez-vous auprès de votre agence de violence conjugale local pour mieux comprendre vos options.

Si votre abuseur n'est pas présent lors des visites, demandez à la cour de suspendre ses droits.
 Si vous suspectez que votre abuseur néglige vos enfants lors des visites, cherchez l'aide d'un avocat.
 Si votre abuseur ne vous rend pas vos enfants à la fin des visites, **appelez la police immédiatement.**

Une Demande de Pension Alimentaire

Si vous obtenez la garde physique de vos enfants, ou si vous recevez la garde complète ou la garde partielle de vos enfants, votre abuseur devra vous verser une pension alimentaire pour supporter vos enfants, jusqu'à ce qu'ils aient soit 18 ans ou 21ans.

Le somme d'argent que vous recevrez dépendra du salaire de votre abuseur, de votre salaire, du nombre d'enfants que votre abuseur doit supporter, du prix d'élever un enfant, et de la proportion de temps passé chez le parent qui détient la garde physique des enfants.

Si vous recevez des pensions alimentaires, en particulier dans les cas de violence conjugale, il peut- être préférable de demander à la cour de prélever la somme directement du compte bancaire de votre abuseur et de verser cette somme à la cour. Votre abuseur peut-être emprisonné jusqu'à ce qu'il commence à payer les pensions alimentaires et/ou s'il cesse de les payer.

LES ALLOCATIONS SOCIALES ACCESIBLES AUX FEMMES IMMIGRANTES MALTRAITÉES ET LEURS ENFANTS

Les Allocations AccesibleS à Toutes Les Femmes Immigrantes

Ces programmes ont été créés pour protéger les vies et est accessible à tout le monde. Votre statut d'immigration importe peu pour ces programmes. Certains de ces programmes sont les suivants:

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Des programmes soutiens psychologiques et d'interventions; • Des services et des aides liés à la protection de l'enfance; • Des services de protection pour les adults; • Des programmes de prévention de violence et d'abus; • Les victimes de la violence conjugale et de toute autre activité criminelle; • Des traitements pour les malades mentaux et les dépendents des substances illicites; • Des foyers à court-terme pour les sans-abris, pour les victimes de violence conjugale, pour les récidives, les enfants maltraités ou abandonnés. Ce-ci comprend les maisons de transition de deux ans; • Des Soupes populaires; | <ul style="list-style-type: none"> • Des programmes qui aident les immigrants locaux lors des intempérés; • Des banques alimentaires; • Des programmes de nutrition pour les personnes âgées et tout autre programmes pour les personnes ayant besoin d'une assistance spéciale; • Des services médicaux et de santé public, et de l'assistance nécessaire aux programmes de santé mentale, des handicapés, d'abus de substances illicites pour la protection de la vie et au bien être de tous; • Des activités, créées pour protéger la vie et la sécurité des travailleurs, des enfants et de la jeunesse, ou les résidents communautaires (tels que la police, les pompiers, et les ambulances etc.);et • Tout autre programme, service ou assistance nécessaire à la protection de la vie et de la sécurité. |
|--|---|

Si vous êtes victime de la violence conjugale, de l'agression sexuelle, du trafic d'êtres humains, ou d'un autre crime énuméré dans la section sur le U-visa, vous pouvez avoir droit à des services juridiques gratuits provenant de programmes d'assistance judiciaire.

Les Allocations Sociales Accessibles aux “Femmes Immigrantes Qualifiées”

Certaines immigrantes battues peuvent obtenir des allocations sociales si elles ont une Auto-Pétition VAWA, ou si elles ont introduit un dossier de visa sponsorisé par un époux ou un parent auprès de DHS et qu’elles peuvent prouver qu’un “lien substantial” existe entre les abus et le besoin d’allocations. Ces femmes sont les “immigrantes qualifiées.”

Quels sont les Immigrants qui Ont Droit aux Allocations Sociales?

| | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les résidents permanents légaux (y compris les résidents permanents conditionnels); <input type="checkbox"/> Les réfugiés; <input type="checkbox"/> Les asilés; <input type="checkbox"/> Les personnes qui ont été accordées une suspension de déportation; <input type="checkbox"/> Les personnes qui ont été accordées une annulation d’expulsion ; <input type="checkbox"/> Les entrants Cubains/Haitiens; <input type="checkbox"/> Les vétérans; <input type="checkbox"/> Les personnes qui ont accordées une entrée conditionlle; <input type="checkbox"/> Les Amérsiatiques; <input type="checkbox"/> Les personnes ayant été placé en liberté conditionnelle aux Etats-Unis depuis un an ou plus; | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les personnes qui ont été battues ou été soumis à une forme extrême de cruauté par un conjoint ou un parent de citoyenneté américaine, ou qui a été approuvé pour une pétition VAWA ou une pétition fondé sur les liens de famille par le DHS; et <input type="checkbox"/> Les personnes dont les enfants ont été soumi une forme de cruauté extrême par d’un parent de citoyenneté américaine ou un parent résident permanent légal. |
|--|---|

Quand vous aurez introduit votre demande d’allocations sociales, l’agence de services sociaux doit vérifier que le statut d’immigration du bénéficiaire. Les enfants américains, les résidents permanents légaux, et “les immigrants qualifiés” peuvent recevoir des allocations sociales même si leurs parents ne peuvent pas en recevoir. Si vous introduisez une demande d’allocations sociales pour vos enfants qualifiés et l’on vous pose des questions sur votre statut d’immigration, dites aux fonctionnaires que vous faites la demande pour vos enfants qualifiés, et non “pas à titre personnelle.”

Les Immigrantes Qualifiées Peuvent Recevoir:

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Temporary Assistance for Needy Families (TANF) (sauf si vous êtes entrés dans le programme après le 22 Août 1996 et vous êtes soumis à la durée limite de cinq ans) • Medicaid and Medicare (sauf si vous êtes entrés après le 22 Août 1996 et vous êtes soumis à la durée limite de cinq ans) • Les Bons Alimentaires (les immigrants qualifiés peuvent recevoir des bons alimentaires, mais ils doivent avoir occupés ce statut d'“immigrants qualifiés” depuis au moins 5 ans). • Une Assurance de Sécurité Sociale pour les Handicapés (Social Security Disability Insurance) • Administration sur les Handicapés Développementaux (Administration on Developmental Disabilities (ADD)) (services directs uniquement) | <ul style="list-style-type: none"> • La Garde des Enfants et des Fonds de Développement • Des Programmes de Vie Quotidienne Indépendante (Independent Living Programs) • Des HLM • Des Programmes d'Assistance pour les Réfugiés • Des Logements Subventionnés par Section 8 • Programmes D'Assurance-Maladie De L'Etat pour les Enfants (State Children's Health Insurance Programs (CHIP)) • Title IV de Paiements de Familles d'Accueils et d'Assistance aux Adoptions (si les parents sont des “immigrants qualifiés”) • Des Fonds Subventionnés pour les Services Sociaux sous Titre XX (Tittle XX Social Services Block Grant Funds) |
|---|--|

Renseignez-vous auprès d'un avocat ou d'un représentant légal avant d'introduire votre demande d'allocations sociales car certaines d'entre elles imposent des limites d'heures de travail. Peu d'immigrants ont accès aux aides garanties par la sécurité sociale.

En général, le fait de recevoir des allocations sociales n'empêche pas les auto-pétitionnaires VAWA d'obtenir un statut permanent de résidence légale.

Comment Devenir une “Immigrante Qualifiée”

Les femmes immigrantes battues peuvent devenir des femmes immigrantes qualifiées si elles remplissent les conditions suivantes:

- L'immigrante ou l'enfant de l'immigrante ont été abusé par soit un époux ou un parent de citoyenneté américaine ou de statut de résident permanent légal, ou par des membres de la famille de l'époux ou du parent vivant dans la même résidence que la victime, et le candidat ne doit pas avoir participé à l'abus.

ET

- L'immigrante battue a introduit une pétition familiale ou une Auto-Pétition VAWA ; **OU**
- Après l'introduction de votre pétition, le DHS vous autorise de recevoir des allocations sociales (ce-ci s'appelle une détermination à prima facie); **OU**
- L'immigrante battue est accordée une Annulation de Déportation par un juge de l'immigration (une fin a été mise au processus de déportation et la femme a été accordée une “green card”) ; **OU**
- un juge d'immigration a décidé lors d'une affaire courante d'Annulation de Déportation VAWA que l'immigrante pouvait recevoir des allocations sociales (aussi appelé une détermination prima facie);

ET

- Le demandeur ne doit pas résider avec l'abuseur **ou** doit avoir besoin des allocations sociales pour quitter son abuseur.

ET

- Il doit y avoir un “lien substantiel” entre l'abus et le besoin d'allocations sociales. Par exemple: si la réception des allocations sociales permettra à la victime de quitter son abuseur.

LES ALLOCATIONS FINANCÉES PAR L'ÉTAT FÉDÉRAL ET LES ÉTATS LOCAUX

La Nourriture

Tous les immigrants documentés et non documentés ont droit aux aides alimentaires provenant de banques alimentaires et d'associations caritatives.

Les Bons Alimentaires

Programmes Fédéraux

Il existe des bons alimentaires pour un nombre limité d'immigrants. La liste d'immigrants qualifiés incluent les réfugiés, les asilés, les vétérans, leur époux et leurs enfants, les immigrants qui ont travaillé plus de 40 quarts (c'est à dire, ceux qui ont travaillé à plein temps pendant au moins 10 ans dans le cas de femmes immigrantes parents uniques, les couples immigrants peuvent combiner leurs heures de travail ensemble pour parvenir 40 quarts), et certaines autres personnes. Informez-vous auprès d'un avocat ou d'un représentant local pour savoir si vous avez droit à ces programmes.

Programmes de Bons Alimentaires

Les états ont le choix de fournir, aux immigrants, des bons alimentaires financés par les gouvernements locaux, mais très peu optent de le faire. Chacun des états ont des "statutes" et des conditions spécifiques à remplir. Une assistante sociale locale ou un avocat peut vous aider à introduire votre dossier, si possible. Pour une liste courante de programmes de bons alimentaires, allez voir sur: www.NILC.org

Les Logements

Habitation Publics et Reçus d'Habitation

Quelque soit leur statut d'immigration, les sdf, les victimes de la violence conjugale, les récidives, les enfants abandonnés ou abusés ont tous le droit de se rendre à des foyers d'urgence. Seuls les immigrants qualifiés ont accès aux logements publics ou aux bons de logements financés par le gouvernement fédéral.

Les Services Médicaux

Des services urgents sous Medicaid sont offerts aux immigrants documentés et immigrants non-documentés. Tous les immigrants sont éligibles pour l'Emergency Medicaid (des soins médicaux urgents sous Medicaid). Les soins médicaux urgents sous Medicaid couvrent les frais d'accouchements, et les soins pour des conditions médicales ayant des symptômes aigus et pouvant mettre la vie de la mère en danger, pouvant résulter en l'altération des fonctions corporelles, ou pouvant créer un dysfonctionnement d'organes ou d'une partie du corps." Pour des informations sur les soins médicaux offerts aux immigrants et aux victimes immigrantes, rendez vous sur: www.legalmomentum.org

Medicaid et SCHIP

Medicaid permet aux plus nécessiteux d'obtenir des soins médicaux. Le SCHIP offre une assurance-maladie aux enfants issus des familles les plus nécessiteuses. En général, seuls les immigrants qualifiés peuvent recevoir Medicaid et SCHIP, ce-ci inclut les femmes et les enfants qui ont été abusés par un époux ou parent de nationalité américaine ou de statut de résident permanent légal et qui ont introduit une pétition d'immigration, ou ont été approuvé par le DHS. La victime doit prouver qu'il existe une véritable connection entre l'abus et le besoin d'assistance sociale.

Pour un graphique comparatif des états qui offrent aux victimes immigrantes éligibles accès à Medicaid et/ou L'Acte Financés de Victimes of Crime et/ou soins poste-agression, allez sur le : www.legalmomentum.org.

Certains gouvernements locaux offrent aux immigrants des services médicaux financés par l'état, visitez www.nilc.org pour en savoir plus.

De l'Assistance Monétaire

TANF

Temporary Assistance for Needy Families (TANF) est un programme qui offre de l'assistance monétaire temporaire aux familles les plus nécessiteuses. Les états ont le droit de proposer des allocations sociales aux familles immigrantes les plus nécessiteuses. **En général, seuls les immigrants qualifiés peuvent recevoir les bénéfices TANF.**

Certains états offrent de l'assistance monétaire aux immigrants qualifiés. Pour une liste courante, visitez: www.NILC.org

Option Violence Familiale pour les Femmes Maltraitées qui Reçoivent TANF

L'Option Violence Familiale (FVO) permet aux états d'accorder une "renonciation pour bonne cause" à certaines des conditions TANF, y compris le travail obligatoire et les heures limitées de travail. Si vous êtes une femme immigrante éligible pour TANF, vous pourrez aussi avoir droit à l'Option Violence Familiale.

Signaler le Statut d'un Immigrant

Le Procureur Général des Etats-Unis a ordonné aux agences de services sociaux de ne réclamer que les informations personnelles de l'individu qui bénéficiera directement des allocations sociales. Vous pouvez introduire une demande pour vos enfants sans pour autant répondre aux questions liées à votre statut d'immigration et à votre numéro sécurité sociale. Vous devriez vous y rendre avec un avocat ou un représentant légal pour vous assurer que l'on ne vous pose aucune de question illégale et pour assurer que vous recevez les aides sociales dont vous qualifiez.



L'EMPLOI ET LE DROITS AU LIEU DE TRAVAIL ¹¹

Les employés immigrants, documentés ou non-documentés sont protégés par des lois locales et des lois fédérales.

Si vous portez plainte auprès de la Commission D'Opportunité Egale d'Emploi, pour cause de salaires non-payés, de compensation de salariés, ou de tout autre problèmes liés à l'emploi, vous n'avez pas besoin de répondre aux questions concernant votre statut d'immigration pour que votre dossier soit traité. Par contre, au niveau des lois des états et des lois communautaires, les revendications salariales et les pratiques se diffèrent, donc renseignez auprès d'un avocat ou d'un représentant local avant de poursuivre toute action légale.

Si vous êtes une immigrante non-documentée et vous êtes ou vous étiez victime d'une activité criminelle dans votre lieu de travail ou à la main d'un collègue ou d'un supérieur, et vous êtes prête à le signaler à la police, à la Commission d'Opportunité d'Emploi Égale (Equal Employment Opportunity Commission ou EEOC) ou à une autre agence d'investigation, vous avez peut-être droit au U-visa

Si vous êtes venues aux Etats-Unis et vous avez été recrutés, forcés, ou piégés à prendre un emploi que vous ne pouvez plus quitter, vous êtes peut-être victime du trafic d'êtres humains. Lisez la section sur le trafic d'êtres humains (T-Visa) pour plus d'informations.

Les Protections Offertes par la Commission D'Opportunité Egale d'Emploi (EEOC)

Les lois de discrimination fédérales dans l'emploi protègent tous les employés des États-Unis, y compris ceux qui ne possèdent pas d'autorisation légale de travail. Votre statut d'immigration ne peut pas servir de cause de discrimination. Votre employeur ne peut pas signaler ou menacer de signaler votre statut d'immigration auprès du DHS si vous vous opposez à une pratique discriminatoire ou si vous participez à une affaire qui est conforme aux lois anti-discriminatoires. Même si vous êtes en situation irrégulière, si votre employeur tente de se venger contre vous parce que vous avez cherché à remédier des problèmes liés à votre lieu de travail, vous pourriez également avoir droit à une compensation.

Les employés non-documentés peuvent aussi avoir droit à certains des remèdes accessibles aux autres employés en cas de violation des lois de l'EEOC, sauf cela entre en conflit avec les objectifs des lois d'immigration.

Que dois-je savoir à propos des lois discriminatives sexuelles?

Votre employeur peut-être entrain d'enfreindre aux lois anti-discriminatoires s'il autorise l'abus conjugale, des attaques sexuelles, ou l'harcèlement sexuel dans votre lieu de travail, ou s'il traite des femmes abusées de manière différente des hommes. Le règlement intérieure de discrimination ou d'harcèlement sexuel dans votre entreprise (si vous en avez un), vous permettrons peut-être de demander à votre employeur de cesser certaines pratiques discriminatoires ou de vous aider à prendre les pas nécessaires pour cesser, limiter, ou éviter les instances d'harcèlement sexuel.

¹¹ Adapted from Legal Momentum, EEOC, Asian American Legal Defense and Education Fund, and National Employment Law Project Materials

Ai-je des droits légaux si je suis renvoyée ou forcée de quitter mon emploi pour cause de violence conjugale?

Vous avez le droit de revendiquer tout renvoi professionnel non-justifié. La plupart des employés le sont à volonté. Cela signifie qu'ils peuvent être renvoyés pour n'importe quelle raison. Mais, il existe des exceptions: votre employeur ne peut pas vous renvoyer pour une raison discriminatoire.

Une autre exception est dû au fait que dans la plupart des états, aucun renvoi ne peut enfreindre aux "pratiques de politiques publiques." L'interprétation de politique publiques de varie selon les états mais, en général, "contre les pratiques de ppubliques" signifie que certaines des décisions de l'état peuvent avoir des effets néfastes sur tous les residents, si elles devaient être adoptées. Si votre renvoi est dû au fait que vous soyez victime de la violence conjugale, vous pourrez être en position de prouver que des pratiques politiques publiques ont été enfreintes.

LA PRÉPARATION D'UN PLAN D'ACTION DE SECURITÉ POUR LES FEMMES IMMIGRANTES OU RÉFUGIÉES

La préparation d'un plan d'action de sécurité est un pas très important pour les femmes battue. La préparation d'un plan d'action de sécurité vous protégera et vous encouragera à vous défendre contre des actes futurs de violence conjugale. Les mesures suivantes vous aideront à quitter votre abuseur.

Le moment où vous décidez de quitter votre abuseur risque d'être le moment le plus difficile pour vous et pour vos enfants. C'est à ce moment là que la violence commencera à s'intensifier car l'abuseur aura peur de perdre contrôle. Vous avez des options si vous cherchez à mettre fin à votre relation:

- 1) Vous pouvez obtenir une ordonnance de protection pour renvoyer votre abuseur du domicile familiale; ou
- 2) Vous et vos enfants pouvez quitter le domicile que vous partagez avec votre abuseur

Vous devez savoir que quelque soit votre statut d'immigration, vous avez le droit de prendre des actions légales pour mettre fin aux abus.

LES MESURES DE SECURITE

- Contactez une ligne de crisis locale pour vous familiariser avec les lois, les foyers, et les ressources qui vous sont accessibles dans votre communauté, dans votre état local et ou ailleurs aux Etats-Unis.
- Créez un plan de sortie pour votre domicile. Partagez-le avec vos enfants.
- Déterminez le meilleur moment de partir.
- Laissez des clés, votre sac/porte monnaie, votre carte d'identité et tout autre objets essentiels dans un lieu accessible.
- Parlez de votre situation à quelqu'un. Si possible, informez vos voisins de votre abus et dites-leur que si jamais ils entendent des bruits suspicieux provenant de votre maison, d'appeler la police immédiatement. Vous pouvez également créer un signal spécial avec vos voisins pour faire en sorte qu'ils sachent que vous êtes en danger et que vous avez besoin d'une assistance policière -vous pouvaient vous servir par exemple d'une lampe de poche ou de codes.
- Faites en sorte de toujours savoir où trouver de l'aide. Choisissez un abri temporaire pour vous et vos enfants, tels que chez des amis, des voisins, de la famille ou dans un foyer d'urgence.

- Si vous contemplez rester dans un foyer d'urgence pour femmes battues:
 - Notez le numéro de téléphone du foyer.
 - En cas d'urgence, les foyers d'urgence à court terme et les programmes d'habitations transitionnelles ne peuvent pas vous poser des questions sur votre statut d'immigration. Tous les immigrants ont droit aux programmes de foyers d'urgence à court terme. Si vous ne parlez pas l'anglais, demandez au personnel du foyer de vous fournir un interprète. Si vous ne pouvez pas communiquer avec les employés du foyer, venez accompagner d'un ami ou d'un member famille fiable qui pourra vous aider à communiquer avec les employés du foyer.
 - Informez le foyer de vos restrictions religieuses, culturelles ou alimentaires.
- Dans un lieu sûr et accessible, gardez une valise remplie d'objets essentiels qui pourraient vous servir si jamais vous décidez de quitter votre domicile. Des documents tels que: des habits pour vous et pour vos enfants, de l'argent, des documents qui prouvent que vous avez été victime de la violence conjugale, vos documents d'immigration, des photos et des pièces d'identités.
- Si vous anticipez une irruption brusque de violence, essayez de vous éloigner de toute forme d'armes potentielles, et sortez de votre cuisine car les couteaux ou d'autres objets lourds peuvent servir d'armes. Déplacez-vous vers un lieu plus sûr, situé près d'une sortie extérieure. Evitez les salles de bain, les cuisines et les garages.
- Servez-vous de votre bon sens et de votre intuition. Faites tout le nécessaire pour vous protéger et pour protéger vos enfants jusqu'à ce que vous soyez hors de danger.
- Dans la mesure du possible, fuyez. N'essayez pas de vous battre. Si possible, ne vous servez pas d'armes ou d'autres objets contre votre abuseur.
- Appelez la police si vous êtes en danger ou si vous avez besoin d'assistance.
- La police doit vous aider si vous êtes victime de violence conjugale ou d'un autre crime, même si vous n'êtes pas possédée par d'autorisation légale de séjour.
- La police ne devrait pas vous poser des questions sur votre statut d'immigration.
- Si elles vous posent quand même des questions, vous n'êtes pas obligée d'y répondre. Dites-leur que vous voulez parler à un avocat. Si vous et le policier ne parlez pas la même langue, réclamez un interprète.
- Si vous êtes blessée, allez aux urgences ou chez un docteur. Informez-leur de votre situation.
- Avant de leur raconter ce qui s'est passé, demandez-leur si vos propos resteront confidentiels. Si oui, racontez-leur ce qui vous est arrivé, demandez-leur de documenter chacune de vos blessures et votre visite. S'ils sont obligés d'appeler la police, ils doivent vous le dire aussitôt que vous leur posez cette question. Vous avez le droit de décider si vous voulez que la police soit informée. S'ils sont obligés d'appeler la police et vous ne le souhaitez pas, ne leur racontez pas ce qui s'est passé; demandez-leur uniquement de documenter vos blessures.
- Si vous croisez des agents du DHS, dites-leur que vous êtes victime de la violence conjugale, de l'agression sexuelle, ou du trafic d'êtres humains et montrez-leur une copie de vos documents d'immigration, de votre rapport de police ou vos ordonnances de protections.
- Si vous êtes arrêtée par des agents du DHS, vous devez absolument leur dire que vous voulez parler à un avocat. Dès que vous commencerez à travailler avec un avocat ou un représentant légal, demandez-lui de vous donner son numéro de téléphone pour que vous puissiez l'appeler en cas d'arrêt par des agents du DHS.
- Si vous croisez un agent du DHS dans un des lieux suivants, demandez à un avocat ou un représentant légal de lui dire que tout contact dans ce lieu enfreint à la confidentialité VAWA. Notez aussi les noms et les numéros de téléphones des personnes présentes

lorsque vous avez été approché par les agents du DHS dans ces lieux protégés par la “Confidentialité VAWA.”

- Un foyer;
- Un centre d'aide aux victimes de viol;
- Un centre de visites supervisées;
- Un centre de justice familiale
- Un centre de services pour les victimes et les fournisseurs de services aux victimes;
- Des organisations communautaires;
- Un palais de justice qui vous a délivré toute ordonnance de protection, des affaires de garde d'enfants, des dossiers civils ou criminels qui impliquent ou ce lien à la violence conjugale, à l'agression sexuelle, au trafic d'êtres humains, au stalking.

La confidentialité VAWA est une loi fédérale qui protège les victimes immigrantes contre la publication de toute informations liées à leur victimisation. Cette loi empêche également aux fonctionnaires de l'état de trop dépendre des informations qui leur sont fournies par un abuseur qui chercheraient peut-être à empêcher sa victime immigrante de recevoir des allocations sociales ou qui essaierait de l'expluser du territoire américain.¹²

LA SÉCURITÉ DE VOS ENFANTS

- Avec vos enfants, préparez un plan de fuite et identifiez un lieu sûr au cas où une situation violente devait avoir lieu– une chambre munie d'une porte bien verrouillée ou un voisin chez qui vos enfants pourront aller chercher secours. Dites-leur que leur travail est de rester sauf, non pas de vous protéger.
- Apprenez à vos enfants à composer le 911 et dites-leur où se réfugier en cas de situation violente.
- Préparez vous d'avance, comme ça, si jamais vous devez fuir, vous pourrez partir avec vos enfants.
- Dites au personnel scolaire les noms des personnes autorisées à récupérer vos enfants de l'école.
- Fournissez aux personnels de la garderie et de l'école une copie de votre ordonnance de protection et d'une liste des personnes autorisées à voir et à récupérer vos enfants de l'école.
- Par mesure de précaution, créez un plan d'action pour vos enfants au cas où votre abuseur tenterait de les kidnapper. Apprenez à vos enfants à appeler la police et dites-leur que ce geste simple est pour leur sécurité.. Apprenez-leur à se servir d'une cabine téléphonique pour qu'ils puissent vous appeler, appeler un prêtre ou appeler un autre membre de votre famille en cas de kidnapping. Apprenez-leur à demander secours dans un lieu public.
- Si vous êtes arrêté par des agents du DHS et vous êtes la gardienne principale de vos enfants, dites-le leur immédiatement.
- Le DHS autorise certaines mères célibataires et certaines mères allaitantes de continuer à veiller sur leur enfants jusqu'à ce qu'un dossier soit décidé. Si vous êtes arrêté par des agents du DHS, contactez un avocat d'immigration immédiatement.

¹² 8 U.S.C. § 1367 (2007).

DES CONSEILS GÉNÉRAUX DE SÉCURITÉ

- Prenez des photos de vos blessures. Prenez aussi des photos de vos vêtements déchirés, de vos effets personnels cassés et de vos meubles en désordre. Ne prenez ces photos que lorsque vous êtes hors de danger. Gardez des copies de vos photos et les négatives de vos photos dans un lieu sûr et loin de votre abuseur.
- Gardez des preuves de l'abus (des vêtements déchirés, les photos de blessures et des bleus etc...) même si vous ne pensez pas vous séparer actuellement de votre abuseur. Si jamais vous décidez de poursuivre des actions judiciaires à votre égard ou à l'égard de vos enfants, d'obtenir la garde de vos enfants, des recevoir des allocations sociales et d'immigration, vous aurez besoin de ces preuves.
- Gardez toujours une copie de votre ordonnance de protection et de votre liste références (si vous êtes en mesure de le faire) et gardez une autre copie dans un autre lieu sûr. Adoptez une nouvelle routine pour empêcher votre abuseur de vous retrouver.
- Changez votre emploi de temps, changer de chemin de travail, faites vos courses à un lieu différent et à une heure différente, déposez et récupérez vos les enfants de la garderie à une heure différente, et changez les heures et les jours de vos rendez-vous réguliers.
- Prenez des notes détaillées de chacune de vos interactions avec votre abuseur, tels que les appels téléphoniques, les lettres. Ces informations pourront vous servir lors du procès. Notez toutes les instances où votre abuseur à enfreint aux conditions de votre ordonnance de protection. Notez toutes les actions qui ont enfreint à votre ordonnance de protection civile. Achetez un répondeur automatique pour votre téléphone et répondez à chacun de vos appels à travers cet appareil. Ce-ci peut vous aider à mettre en avant les instances d'harcèlement. Gardez toutes les lettres et tous les mails qui vous sont envoyés par votre abuseur.



LES DÉMARCHES JURIDIQUES

Contactez la ligne de crise violence conjugale, votre foyer d'urgence ou des services juridiques pour de l'assistance. Ces programmes peuvent vous expliquer vos droits juridiques et vous aider à trouver de l'assistance juridique. Ils peuvent aussi vous aider à trouver un interprète. Pour trouver un avocat ou un représentant légal dans votre communauté, contactez la Ligne Nationale de Violence Conjugale (Nationale Domestic Violence Hotline) au 1-800-799-SAFE ou la Ligne de Réseau de Viol, d'Abus et d'Inceste (National Rape, Abuse and Incest Hotline) au 1-800-656-HOPE pour des références. Partagez la liste de ressources spécialisées citées à la fin de ce livret avec votre avocat ou votre représentant légal. Les experts cités dans ce livret offrent de l'assistance technique aux avocats, aux représentants légaux et à d'autres professionnels qui travaillent avec les victimes immigrantes. Par contre, ils n'offrent PAS de représentation juridique aux victimes.

LES AFFAIRES CRIMINELLES

- Les lois américaines protègent toutes les victimes de la violence conjugale;
- Si vous demandez secours auprès de la police, elle n'est pas censée vous poser des questions sur votre statut d'immigration;
- Appelez la police si vous êtes entrain de vous faire battre (911); Où que vous viviez aux États-Unis, le fait de frapper, de donner des coups de pied, de donner des coups de poings, de menacer, ou de blesser un membre de votre famille est un crime, même ses actes ont lieu dans votre domicile;
- Les abuseurs peuvent se faire traduire en justice pour des crimes commis contre des membres de leurs familles, même si ces derniers sont en situation d'immigration irrégulière;
- Le fait de coopérer lors de l'inculpation de votre abuseur peut augmenter vos chances d'obtenir un statut d'immigration légal;
- Vérifiez auprès d'un programme de violence conjugale et d'immigration pour mieux vous familiariser avec les pratiques du DHS dans votre région.



UNE LISTE DE CE QUE VOUS DEVEZ PRENDRE QUAND VOUS QUITTER VOTRE ABUSEUR

- votre photo identité et celle de vos enfants;
- une photo récente de vos enfants;
- une photo récente de votre abuseur;
- votre passeport et ceux de vos enfants;
- les registres de naissance de vos enfants;
- votre registre de naissance;
- les cartes de sécurité sociale de vos enfants;
- votre de sécurité sociale, si vous en avez une;
- votre green card (alien registration card) et/ou celle de vos enfants, s'ils en possèdent une;
- de l'argent pour les appels téléphoniques, le transport, et les dépenses
- des cartes de crédits, des chequiers, des livrets bancaires, des cartes de distributeurs automatiques;
- votre permis de travail, ainsi que celui de vos enfants
- votre carte d'allocations sociales (welfare identification card) et celles de vos enfants
- les clés de votre maison, de votre bureau, de votre voiture et tout autre objet personnels
- votre permis de conduire et votre numéro d'immatriculation
- les médicaments, les dossiers médicaux et les documents d'assurance nécessaires pour vous et pour vos enfants
- les documents scolaires de vos enfants et leurs carnets de vaccinations;
- des petits objets à vendre (small saleable objects)
- vos habits et ceux de vos enfants;
- tous vos documents judiciaires ;
- vos carnets d'adresses, y compris ceux qui contiennent les numéros de fournisseurs de services pour les victimes de la violence conjugale;
- les jouets, les livres, les couvertres préférés de vos enfants;
- vos objets sentimentaux et irremplaçables, tels que des photos, des bijoux, des cadeaux qui vous ont été offerts par des membres de votre famille

LES PREUVES D'ABUS ET LEURS EFFETS SUR VOUS ET SUR VOS ENFANTS

- des copies de rapports de police;
- des copies de rapports médicaux;
- dossier d'hôpitaux (même si vous n'avez dit à personne les causes de vos abus)
- des vieilles copies ou de copies récentes de votre ordonnance de protection (civile, criminelle, temporaire, urgente);
- des photos de vos blessures;
- des habits déchirés et des débris de propriétés détruites;
- un journal et/ou un agenda dans lequel vous avez noté les instances d'abus ou de problèmes conjugaux;
- les noms des foyers d'urgence de femmes battues où vous vous êtes logés;
- les noms, adresses et les numéros de téléphone de docteurs, d'infirmières, de conseillers professionnels de santé mentale et d'assistants sociaux avec que vous ou vos enfants avez discuté ou vous ayant apporté des soins;
- les noms, les adresses et les numéros de téléphone des personnes qui : ont vu vos blessures, vous ont entendu crier, ont été présente lors d'une scène d'abus, vous ont aidé à prendre conscience de la situation abusive, chez qui vous êtes réfugié ou qui peuvent décrire les effets de l'abus sur vous et vos enfants;
- les noms, les adresses et les numéros de téléphone d'agents de police, de procureurs, de juges ou d'autres fonctionnaires qui sont au courant de votre situation violence

COMMENT OBTENIR UNE PENSION ALIMENTAIRE

- le numéro de sécurité sociale de votre mari et/ou celui du père de vos enfants
- une copie du bout de paie le plus récent de votre mari/père de votre enfant
- le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et de faxe du lieu de travail de votre mari et/ou du père de vos enfants
- une copie des déclarations d'impôts de votre mari et/ou du père de votre enfant datant de ces trois dernières années
- une preuve de paternité pour vos enfants (deses registres de naissance de vos enfants, ou d'autres preuves)



**POUR LES FEMMES BATTUES QUI POURRAIENT AVOIR DROIT AU
FORMULAIRE DE L'ACTE DE VIOLENCE ENVERS LES FEMMES OU TOUTE
AUTRE FORME D'ASSISTANCE D'IMMIGRATION:**

- des permis de travail, des green cards, des demandes de visa, et d'autres documents pour vous et pour vos enfants;
- des copies de tous vos documents qui ont été introduit auprès du DHS;
- votre contrat de non-opposition au mariage et votre acte de mariage actuel;
- des papiers de divorce de votre (vos) ancien(s) mariage(s) ou de l'(les) ancien(s) mariage(s) de votre époux;
- des registres de naissance, d'adoption, des documents de reconnaissance de paternité pour chacun de vos enfants;
- votre passeport et votre document 94 (preuve d'entrée aux Etats-Unis) et ceux de vos enfants, si vous en possédez une;
- des cartes d'identité (sécurité sociale, permis de conduire, carte d'identification d'allocations sociales (welfare identification card));
- des copies du registre de naissance de votre partenaire, de sa carte de sécurité sociale, de sa green card, de son passeport ou de son certificat de naturalisation;
- si votre époux est né à l'étranger et possède une autorisation légale de séjour et de travail issue du DHS des États-Unis, notez son numéro "A", le numéro sur sa green card, son visa de travail ou son certificat de naturalisation;
- des documents introduits à la cour et des ordonnances fondées sur vous, votre mari/partenaire et vos enfants;
- des photos de votre mariage, des invitations à votre mariage, des lettres d'amour de votre époux
- des photos d'anniversaires en famille, de vacances familles, de sorties en familles
- de la propriété personnelle, des emprunts des actes de propriété à vos noms
- des documents qui montrent que vous avez vécu avec votre mari aux Etats-Unis (tels que des copies d'accords de bail, d'actes de propriété immobilière, des factures utilitaires, des reçus d'emprunts, un livret de paiement d'emprunt-logement, les lettres adressées aux deux d'entre vous, les lettres qui vous sont adressées et des lettres ou magazines adressés à votre abuser à la même adresse, pendant la même période de temps).
- Les noms, les adresses et les numéros de téléphone des personnes savaient que vous étiez en couple, que vous viviez ensemble, ou qui ont vus vos blessures et qui étaient présentes lors des instances de violence;
- des copies de votre compte courant et compte d'épargne joint;
- une déclaration d'impôts qui vous liste comme dépendante;
- une carte d'identité avec votre photo et votre nom de mariée;
- une assurance-vie et une assurance-maladie qui vous couvre, qui couvre votre époux, et qui couvre vos enfants
- une lettre de votre employeur qui vous déclare ou déclare votre époux comme un contacte primaire en cas d'urgence

En lisant ce livret, vous venez de prendre les premiers pas vers la création d'une maison plus sûre pour vous et pour vos enfants. Les prochaines démarches consisteront à créer une liste personnelle de ressources disponibles, y compris une liste de numéros de téléphone personnels que vous pourrez noter ci-dessous.

| NUMÉROS DE TÉLÉPHONES IMPORTANTS: |
|---|
| Amis: |
| Abris locaux ou représentant de violence conjugale: |
| Services Légaux Locaux: |
| <p>Pour trouver des programmes dans votre communauté, appelez:</p> <p style="text-align: center;">National Domestic Violence Hotline 1-800-799-SAFE (7233) 1-800-787-3224 (TTY) Les interprètes sont disponibles dans plusieurs langues et les appels sont gratuits. Vous pouvez appeler à n'importe quel moment.</p> |
| <p>Police — 911 Appelez la police si vous et vos enfants êtes en danger. Si la police vous pose des questions sur votre statut d'immigration ou votre lieu de naissance, vous n'êtes pas obligés d'y répondre.</p> |
| <p>Urgence Médicale — 911 Les services d'urgences dans n'importe quel hôpital public doivent vous apporter des soins de secours d'urgences, même si vous ne possédez pas d'autorisation légale de séjour et vous ne possédez pas d'assurance-maladie.</p> |
| <p>Une fois que vous aurez commencé à travailler avec un représentant de femmes battues, une assistante sociale ou avocat, ils pourront appeler ou se rendre aux sites Internet des experts de la National Network to End Violence Against Immigrant Women afin de recevoir de l'assistance technique, et ainsi mieux vous aider. Les numéros cités ne doivent servir ni d'assistance directe, ni de plaidoyer, ni de représentation juridique, ou ni de conseil juridique aux victimes.</p> <p style="text-align: center;"><u>The Immigrant Women Program of Legal Momentum</u> (202) 326-0040, iwp@legalmomentum.org</p> <p style="text-align: center;"><u>ASISTA</u> www.asistaonline.org</p> <p style="text-align: center;"><u>The Family Violence Prevention Fund</u> (415) 252-8900 x 16 Tel., (415) 252-8991 Fax, e-mail leni@endabuse.org</p> |

© Legal Momentum, 2002 (Updated December, 2007)

Ce livret peut être copié et distribué gratuitement à condition que tout le mérite soit attribué à Legal Momentum, Iowa Coalition Against Domestic Violence et Lidere.

NIWAP



This booklet developed jointly by:

National Immigrant Women's Advocacy Project (NIWAP)
American University, Washington College of Law
4910 Massachusetts Avenue NW
Suite 16, Lower Level
Washington, D.C. 20016
(202) 274-4457

Legal Momentum
1101 14th Street, NW Suite 300
Washington, DC 20002
(202) 326-0040

Lideres Campesinas
611 South Rebecca Street
Pomona, CA 91766
(909) 868-7174

All photos Copyright Leslye E. Orloff, NIWAP

© 2013 National Immigrant Women's Advocacy Project, American University, Washington College of Law and Legal Momentum

This booklet may be copied and distributed freely provided that credit is given to the National Immigrant Women's Advocacy Project, American University Washington College of Law, Legal Momentum, and Lideres Campesinas.